

# MESSAGE DES RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

## Episode de pollution aux PARTICULES (PM<sub>10</sub>)

Risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour la journée du 04/03/2025

Référence : Arrêté interpréfectoral NR 2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information – recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en Ile-de-France

03/03/2025

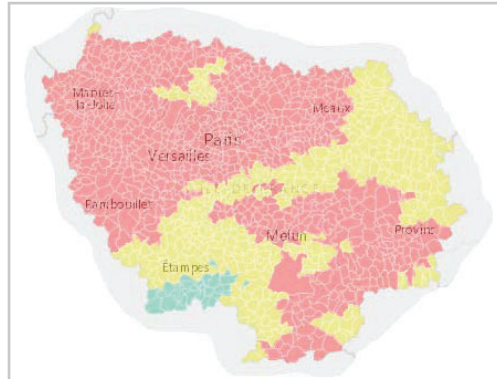
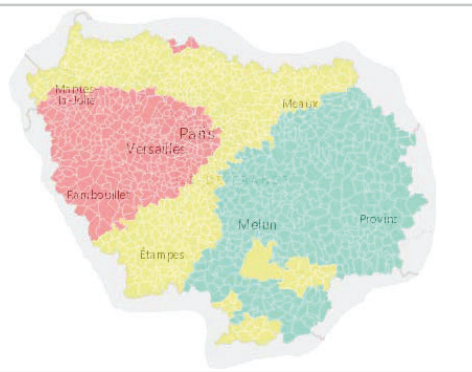
04/03/2025

### Prévision pollution :

aucune

### Prévision pollution :

PM10



entre 35 µg/m<sup>3</sup> et 45 µg/m<sup>3</sup> pour  
Particules  
(PM10)

entre 45 µg/m<sup>3</sup> et 60 µg/m<sup>3</sup> pour  
Particules  
(PM10)

### Explication de l'épisode et évolution

Aujourd'hui, les conditions météorologiques anticycloniques entraînent l'accumulation de particules fines. La qualité de l'air sera dégradée à mauvaise en zone IDF.

Demain, les conditions météorologiques peu dispersives favoriseront la formation et l'accumulation de particules. La qualité de l'air sera moyenne à mauvaise en Ile-de-France avec un risque de dépassement du seuil d'information et de recommandations.

Evolution prévue de l'épisode de pollution pour le 05/03/2025 **défavorable**

### Recommandations comportementales



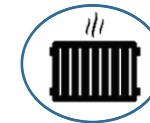
Utiliser les  
moyens de  
transports les  
moins polluants:  
Vélo, transports  
en commun,  
covoiturage



Réduire la  
vitesse de  
circulation



Réduire les  
émissions  
polluantes des  
acteurs  
économiques



Maîtriser les  
consommations  
énergétiques



Différer les  
déplacements.  
Contourner  
l'agglomération  
par la rocade  
francilienne  
pour les PL en  
transit PTAC  
+3,5T

Il convient enfin aux préfets de département de faire renforcer sur leur ressort :

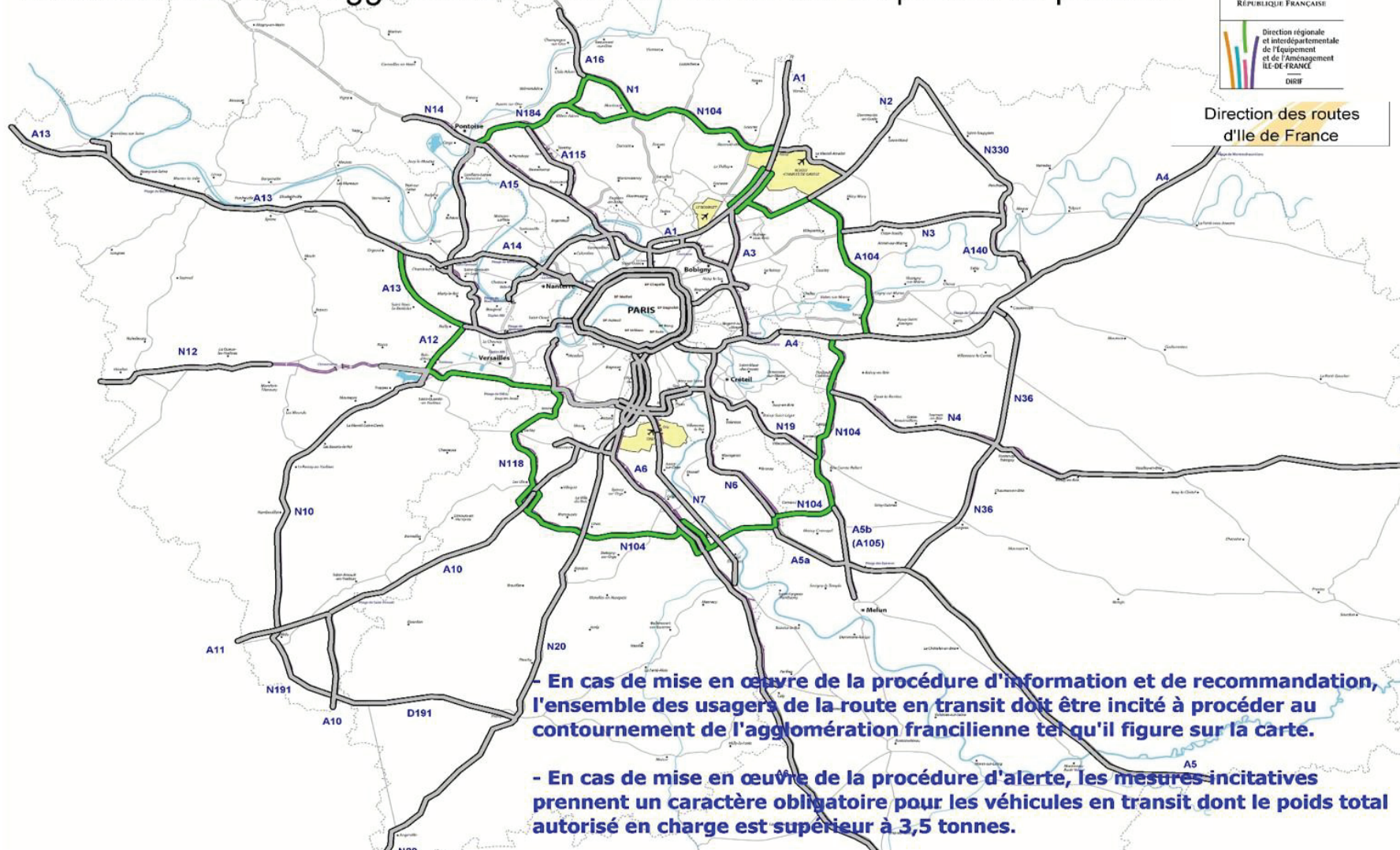
- Les contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique.
- Les contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique.
- La vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique.
- Les contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
- Les contrôles du respect des interdictions de brûlage de déchets.

Les Préfets de département rendront destinataires des mêmes recommandations comportementales les présidents des conseils départementaux, les maires, les présidents d'EPCI et les professionnels concernés de leur département. Ils les mettront en ligne sur leur site Internet.

# Contournement de l'agglomération francilienne en cas d'épisode de pollution



Direction des routes  
d'Ile de France



- En cas de mise en œuvre de la procédure d'information et de recommandation, l'ensemble des usagers de la route en transit doit être incité à procéder au contournement de l'agglomération francilienne tel qu'il figure sur la carte.
- En cas de mise en œuvre de la procédure d'alerte, les mesures incitatives prennent un caractère obligatoire pour les véhicules en transit dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes.